Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_72-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-72 **Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile - GREGOIRE Charlotte (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ-PRUNAUX Sylvie) - GUILLOUX David (procuration à MASSON Eliane) - CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - FAMBON Christophe (procuration à HENRI Marie-Jeanne) - COLUSSI Delphine (procuration à GOBICHON Jean-François) - BARATAUD Clarisse - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - CHEREL Stéphanie - BEREST Audrey - SOLIER Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance : **Sylvie RAMÉ-PRUNAUX**

Convocation en date du 3 mars 2026

Pôle Enfance et Citoyenneté - Service Culture et Solidarités - CTG - Appel à projet « Tiers lieux Terre et Baie » 2026 – Attribution et subventions / 7.5 Subventions

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales,
VU la délibération du conseil d'administration de la CAF d'Ille-et-Vilaine en date du 6 novembre 2015 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales,
VU la délibération n°2022-97 du Conseil communautaire en date du 22 juillet 2022, portant sur l'approbation et le conventionnement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales,
VU la délibération n°2023-C-78 du Conseil communautaire en date du 30 mars 2023, portant sur l'approbation de l'appel à projet « Tiers Lieux Terre et Baie »,

CONSIDERANT que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la Communauté de communes a validé la fiche action N°3 portant sur « le soutien aux actions, à la promotion et au développement des tiers lieux »,
CONSIDERANT que les enjeux de cette fiche action consistent à favoriser l'émergence de Tiers lieux, décentraliser l'offre, aller vers la population et proposer un service au plus près des habitants et ainsi recréer du lien entre les habitants,
CONSIDERANT que les objectifs de cette fiche action visent à :

- Contribuer à l'intégration sociale des familles, des jeunes et des habitants du territoire,
- Proposer des lieux d'information, de soutien et d'écoute, faire du lien,
- Faire connaitre/communiquer /promouvoir l'existant,
- Faciliter l'accès à la culture pour tous,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_72-DE

CONSIDERANT qu'un groupe de travail « Tiers lieux » co-piloté par la Communauté de communes et l'association Des Idées Plein la Terre a été constitué pour réfléchir collectivement au déploiement de cette fiche action et que des visites, des séminaires et des réunions de travail ont été mis en place pour adapter la demande aux réalités du territoire communautaire,
CONSIDERANT que l'appel à projet Tiers Lieux « Terre et Baie » 2026 a été lancé du mois de novembre 2025 jusqu'au 15 janvier 2026,
CONSIDERANT que le projet de l'association « Entraide famille Cherrueix » répond aux critères de l'appel à projet Tiers Lieux « Terre et Baie » 2026,
CONSIDERANT d'autre part, qu'il convient de poursuivre l'accompagnement des Tiers lieux lauréats des précédentes éditions de l'appel à projet, à savoir : « La Passerelle » et « La ZUUT »,

VU l'avis favorable du jury Appel à projet Tiers Lieux en date du 10 février 2026,
VU l'avis favorable de la commission Vie Associative et Solidarité en date du 10 février 2025 et du Bureau en date du 3 mars 2026 proposant :

- **Pour l'association « Entraide Famille Cherrueix » :**
  - De signer une convention tripartite de trois ans (2026-2028) entre la Communauté de communes, le tiers lieu « Entraide Famille Cherrueix » et la commune de Cherrueix sur lequel il est implanté,
  - De verser pour l'année 2026, une subvention de 4 000€ à l'association ; 80% de la subvention sera versée après la signature de la convention tripartite et 20% en fin d'année sur présentation du bilan d'activité et du bilan financier,
- **Pour l'association « La Passerelle » :**
  - De poursuivre l'accompagnement du tiers lieu « La Passerelle » et ce conformément à la convention tripartite signée pour trois ans (2025-2027) entre la Communauté de communes, le tiers lieu et la commune de Dol de Bretagne sur lequel il est implanté,
  - De verser pour l'année 2026 une subvention de 4 000€ à l'association ; 80% de la subvention sera versée après le vote du budget et 20% sur présentation du bilan d'activité et du bilan financier,
- **Pour l'association « La ZUUT » :**
  - De poursuivre l'accompagnement du tiers lieu « La ZUUT » et ce conformément à la convention tripartite signée pour trois ans (2024-2026) entre la Communauté de communes, le tiers lieu et la commune de Dol de Bretagne sur lequel il est implanté,
  - De verser pour l'année 2026 une subvention de 5 000€ à l'association ; 80% de la subvention sera versée après le vote du budget et 20% sur présentation du bilan d'activité et du bilan financier,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée à la Vie associative et la Solidarité,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **D'AUTORISER** la signature d'une convention tripartite de trois ans (2026-2028) entre la Communauté de communes, le tiers lieu Entraide Famille Cherrueix et la commune de Cherrueix,
- **DE VERSER** une subvention de 4 000 € pour l'année 2026 à l'association Entraide Famille Cherrueix pour le tiers lieu ; 80% de la subvention sera versée après le vote du budget et 20% sur présentation du bilan d'activité et du bilan financier,
- **DE VERSER** une subvention de 4 000 € pour l'année 2026 à l'association la Passerelle pour le tiers lieu ; 80% de la subvention sera versée après la signature de la convention tripartite et 20% sur présentation du bilan d'activité et du bilan financier,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_72-DE

- **DE VERSER** une subvention de 5 000 € pour l'année 2026 à l'association la ZUUT pour le tiers lieu ; 80% de la subvention sera versée après le vote du budget et 20% sur présentation du bilan d'activité et du bilan financier,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 12 mars 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 12 mars 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL